

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue à l'hôtel Riôtel Matane sis au 250, avenue du Phare Est, Matane (Québec), le mardi 21 mars 2023 à compter de 13 h 15. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
R. Mundle, vice-président
M. E. Beaulieu
M. O'Brien
M. Syvret-Caplin
K. Ward (vidéoconférence)
G. Hayes
D. Hunt
D. Bourgoïn
K. Dickson

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie
J. Bizeau
R. Di Tanna (vidéoconférence)
M. Leblanc (vidéoconférence)

DIRECTEUR GÉNÉRAL : H. Wood
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services
d'éducation aux adultes et de formation
professionnelle
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRES : S. Ward, directrice des services financiers et des ressources matérielles
(vidéoconférence)
M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du
transport et de l'organisation scolaire
D. Simoneau, directrice des ressources humaines (vidéoconférence)

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

C23-03-972

Il est proposé par M. Syvret-Caplin que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores (CSES) soit approuvé.

ADOPTÉ

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Lecture du procès-verbal

3.1.1 Séance du 7 février 2023

C23-03-973 Du fait que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES, tenue le 7 février 2023, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par K. Mackenzie que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

3.1.2 Séance du 27 février 2023

C23-03-974 Du fait que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES, tenue le 27 février 2023, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par K. Dickson que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

3.2 Approbation du procès-verbal

3.2.1 Séance du 7 février 2023

C23-03-975 Il est proposé par M. E. Beaulieu que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES tenue le 7 février 2023 soit approuvé.

ADOPTÉ

3.2.2 Séance du 27 février 2023

C23-03-976 Il est proposé par K. Dickson que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES tenue le 27 février 2023 soit approuvé.

ADOPTÉ

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a pas de sujet à traiter.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Lettre du ministère de l'Éducation du Québec – Élections scolaires

La CSES a reçu une lettre du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) indiquant la date des prochaines élections scolaires, soit **le dimanche 3 novembre 2024**. La lettre est versée au dossier.

5.2 Lettre de la municipalité de Shigawake – Sécurité du transport scolaire

La municipalité de Shigawake a fait parvenir à la CSES une lettre demandant son appui pour améliorer la sécurité du transport scolaire et la sensibilisation des automobilistes sur la partie de la route 132 située entre le garage Robinson et l'hôtel de ville de Shigawake. Plusieurs parents ont en effet signalé que les automobilistes ne respectaient pas les lumières rouges clignotantes des autobus scolaires et conduisaient dangereusement. La lettre est versée au dossier.

5.3 Lettre de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM)

Une lettre a été reçue de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) demandant à ce que les commissions scolaires lui soumettent leur questionnaire de l'Office québécois de la langue française (OQLF) dûment rempli à des fins d'examen avant qu'il ne soit transmis à l'OQLF.

5.4 Lettre de démission de la directrice des services éducatifs

M^{me} Lisa Mosher a fait parvenir à la CSES une lettre indiquant son départ à la retraite. La lettre en question est versée au dossier.

5.5 Lettre de démission du directeur général

M. Hugh Wood a fait parvenir à la CSES une lettre indiquant son départ à la retraite. La lettre en question est versée au dossier.

5.6 Lettre de démission – Chauffeur d'autobus

Un chauffeur d'autobus a fait parvenir à la CSES une lettre indiquant son départ à la retraite. La lettre en question est versée au dossier.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

W. Gifford présente son rapport d'activités de vive voix.

7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

H. Wood, directeur général, présente son rapport d'activités. Le document est reçu et versé au dossier.

8. COMITÉ CONSULTATIF SUR LES BESOINS PARTICULIERS / COMITÉ CENTRAL DE PARENTS

R. Di Tanna présente un rapport de vive voix sur les activités du comité consultatif sur les besoins particuliers.

K. Mackenzie présente un rapport de vive voix sur les activités du comité central de parents.

9 POINTS DE RÉOLUTION

9.1 Autorisation d'afficher le poste de directeur général ou de directrice générale

ATTENDU QUE le poste de directeur général de la CSES sera vacant à compter du 1^{er} juillet 2023;

C23-03-977

IL EST PROPOSÉ par M. E. Beaulieu que la CSES soit autorisée à entamer le processus visant à afficher ledit poste aux fins de recrutement.

ADOPTÉ

9.2 Élections scolaires du 3 novembre 2024 – Demande de circonscriptions électorales supplémentaires

ATTENDU QUE, conformément à l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires (ch. E-2.3)*, la CSES est divisée en sept circonscriptions électorales selon le nombre d'électeurs;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 7 de la *Loi sur les élections scolaires (ch. E-2.3)*, le ministre peut autoriser une commission scolaire ou un centre de services scolaire à établir une à cinq circonscriptions électorales de plus;

ATTENDU QUE la CSES possède un territoire de dimension particulièrement étendue;

ATTENDU QU'il existe plus de 200 municipalités dans le territoire de la CSES;

ATTENDU QUE les frontières naturelles créées par le fleuve St-Laurent et le golfe du St-Laurent, ainsi que la présence de régions non habitées, contribuent à l'isolement de municipalités au sein du territoire desservi par la CSES;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a précédemment donné suite aux demandes de la CSES en matière d'ajout de circonscriptions électorales pour la tenue des élections scolaires;

C23-03-978

IL EST PROPOSÉ PAR D. Bourgouin que la CSES demande au MEQ d'autoriser l'établissement de trois (3) circonscriptions électorales de plus, conformément à l'article 7 de la *Loi sur les élections scolaires (ch. E-2.3)*, afin de continuer à représenter adéquatement la population de son territoire lors des élections scolaires de 2024.

ADOPTÉ

9.3 Projet de réfection du Centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle The Anchor

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a été avisé d'un dégât d'eau survenu le 3 août 2022 et qui a été catégorisé comme un « sinistre » en vertu de l'entente-cadre de financement du MEQ;

ATTENDU QUE le dossier a été enregistré auprès du MEQ comme un « sinistre »;

ATTENDU QUE plus de trois entreprises ont demandé à recevoir les spécifications relatives au projet après la tenue d'un appel d'offres public pour ledit projet;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été présentées à la CSES à la date et à l'heure précisées dans l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue, qui s'élève à 197 000 \$ (taxes exclues), a été déposée par l'entreprise Les Constructions 88 Inc.;

ATTENDU QUE, après examen des soumissions, le service des ressources matérielles a effectué la vérification de toute la documentation et en a conclu que la soumission de l'entreprise Les Constructions 88 Inc. était conforme;

ATTENDU QUE le montant de la soumission de l'entrepreneur est de 197 000 \$ (taxes exclues);

C23-03-979

IL EST PROPOSÉ PAR K. Ward, commissaire, que l'entreprise Les Constructions 88 Inc. se voit attribuer le contrat pour le projet susmentionné;

IL EST PAR AILLEURS PROPOSÉ QUE H. Wood, directeur général, soit autorisé à signer toute la documentation connexe; et

QU'en l'absence du directeur général, J. Bradbury, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer.

ADOPTÉ

9.4 Échange de lots entre la municipalité de New Carlisle et la CSES

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Shores (CSES) a initié un projet de construction d'une nouvelle école à New Carlisle;

ATTENDU QUE la municipalité de New Carlisle et la Commission scolaire Eastern Shores doivent procéder à un échange de terrain;

ATTENDU QUE la municipalité de New Carlisle cède et transfère à la Commission scolaire Eastern Shores, à titre d'échange, l'immeuble suivant : Un terrain de figure irrégulière situé dans la Municipalité de New Carlisle, district de Bonaventure, connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE QUINZE (6 520 015) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Bonaventure 1. Le tout avec circonstances et dépendances.

ATTENDU QU'en échange, la Commission scolaire Eastern Shores cède et transfère à la municipalité de New Carlisle l'immeuble suivant : Un terrain de figure irrégulière situé

dans la Municipalité de New Carlisle, district de Bonaventure, connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT VINGT-SEPT MILLE DIX-HUIT (6 527 018) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Bonaventure 1. Le tout avec circonstances et dépendances.

C23-03-980

IL EST PROPOSÉ PAR K. Ward d'autoriser le directeur général, Hugh Wood, à signer pour et au nom de la Commission scolaire Eastern Shores l'acte d'échange entre la Municipalité de New Carlisle et la Commission scolaire Eastern Shores concernant les lots 6 520 015 et 6 527 018.

ADOPTÉ

9.5 Avis de motion – Modifications au Règlement 14

M. O'Brien, commissaire, dépose un avis de motion voulant qu'une modification au Règlement 14 : Délégation de fonctions et de pouvoirs sera présentée à la rencontre du Conseil des Commissaires de la CSES qui aura lieu le 9 mai 2023.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de sujet à traiter.

11. DATES DES PROCHAINES RENCONTRES

Le 9 mai 2023

Conseil des Commissaires :	18 h 15
Comité exécutif :	18 h 30

12. DIVERS

Il n'y a pas de sujet à traiter.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE À 14 H 20

C23-03-981

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par D. Bourgouin que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Secrétaire général

Président